

Conférence luxembourgeoise des Elus
Libramont, le 20 mars 2017
Procès-verbal

Liste des présences : *en annexe*

Patrick ADAM, coprésident représentant la Province, ouvre la séance à 11h12 en rappelant le cadre et le rôle de la Conférence luxembourgeoise des Elus. Son but est de rechercher des sujets à débattre, de prendre des initiatives, de définir et de donner corps à la supracommunalité en province de Luxembourg, selon une méthodologie à définir, objectif qu'il résume à travers cette formule : « *A nous de définir ce que nous voulons faire de la supracommunalité* ». Il rappelle également les contacts noués avec les 44 Communes du territoire, dans le cadre notamment de la validation des statuts de l'Asbl et du Contrat de Supracommunalité.

Il présente enfin Benoît PIEDBOEUF, nouveau coprésident représentant les Communes.

1. Approbation du pv de la réunion du 8 juin 2016

En l'absence d'observation, le projet de procès-verbal de la réunion du 8 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Benoît PIEDBOEUF aborde la question de la fréquence des réunions plénières et propose que la C.L.E. se réunisse tous les deux mois, le lundi, suivant le même horaire qu'aujourd'hui (11 heures). Il faudra établir un calendrier. Suite à une remarque de Mr LEONET, il est proposé de retenir systématiquement le 3^{ème} lundi du mois.

2. Cartographie et création de la nouvelle ASBL GIG

Thérèse MAHY explique que le Groupement d'informations géographiques (GIG) existe depuis plusieurs années et qu'il est le fruit d'une collaboration entre les Services Techniques provinciaux et l'AIVE. 42 Communes luxembourgeoises sur 44 y participent ainsi que quelques Communes germanophones. Les Provinces de Liège et de Namur sont également intéressées par cette mise à disposition d'outils cartographiques, l'idée étant, en outre, de mutualiser les coûts. La structure juridique du GIG n'est cependant plus adaptée. Une nouvelle ASBL est en cours de création pour le 1^{er} juillet 2017. Le secteur sera dissout lors de l'Assemblée Générale de l'AIVE en juin 2017. Rien ne changera pour les Communes et le coût des licences sera même diminué. Une proposition d'adhésion sera envoyée aux Communes qui souhaiteront participer.

Benoît PIEDBOEUF pose la question de la représentation des Communes au sein des organes de gestion de la future Asbl.

Maxime LEONET : Ne devrait-on pas demander aux Communes de participer avant plutôt qu'après la création de l'ASBL ?

Pierre-Henry GOFFINET, Directeur général provincial, fait observer à cet égard qu'il sera plus simple de faire adhérer les Communes à une Asbl existante ; les associer dès la création alourdirait considérablement le processus administratif (publication des statuts, signatures à recueillir, ...).

Gérard MARCHANDISE : Tous les moyens étaient déjà hébergés à la Province. On a prévu d'investir régulièrement dans la cartographie pour ne pas être dépassés. Pour la TVA, des négociations sont en cours avec le Fédéral pour la validation des exonérations.

3. Numérisation des actes de l'Etat Civil (centrale de marché)

Thérèse MAHY : pour le 1^e janvier 2018, toutes les Communes devront numériser les actes de l'Etat-Civil dans une base de données du SPF. C'est une lourde tâche administrative et une charge financière importante pour les Communes. Officieusement, 30 Communes sont intéressées par un dossier de pilotage.

André DEFAT : l'échéance du 1^{er} janvier 2018 est-elle réaliste ?

Benoît PIEDBOEUF : cela serait surprenant.

Jean-Paul LECARTE : A la Ville de Marche, nous sommes preneurs à 2.000%. La mutualisation complète nous intéresse. J'ai entendu parler de 2019. Mr Lecarte met à profit son intervention pour excuser également son Bourgmestre.

Benoît PIEDBOEUF fait un parallèle avec le programme de coopération avec le Bénin, où la numérisation des actes de l'Etat-Civil a été instaurée dans plusieurs Communes. Ce serait dommage de ne pas pouvoir en faire autant en Belgique.

Vincent MAGNUS : Arlon a déjà commencé.

Gérard MARCHANDISE : L'avantage est de faire baisser les prix. Par contre, les Communes doivent être réactives quand on va leur demander des infos pour lancer les marchés cadres.

Patrick ADAM : L'intérêt est aussi de sensibiliser le mandataire local avant l'arrivée du courrier !

Lucienne DETHIER : La présence des registres sur la Commune remonte à 1806. Va-t-on se limiter dans le temps ?

Gérard MARCHANDISE : On m'a avancé la date de 1977. Dans un deuxième temps, je laisserais le choix aux Communes de remonter plus loin si elles le souhaitent. Cela ne pose pas de problème en termes de marché.

Jean-Paul LECARTE : A la Ville de Marche, la dépense est estimée à 30.000€.

Gérard MARCHANDISE : Tout compris, ça reviendrait à 0.55^e HTVA de l'acte.

4. Services aux Communes : marquage au sol, nettoyage des panneaux indicateurs, signalisation touristique

Benoît PIEDBOEUF : Afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le contexte de la supracommunalité, il serait peut-être intéressant que la Province, via ses Services Techniques, crée des services pour le marquage au sol, le nettoyage des panneaux indicateurs et la signalisation touristique.

Isabelle PONCELET : Suggère d'ajouter l'entretien des pistes cyclables.

André DEFAT : Suggère d'ajouter le nettoyage des graffitis.

Elie DEBLIRE : Je souhaite qu'on soit attentif aux ETA et à SiteLux qui font déjà ce genre de travail. Je ne voudrais pas qu'on entre en concurrence avec des entreprises d'économie sociale.

Benoît PIEDBOEUF : Oui, bien sûr. Le rôle de la Province serait de coordonner et de suppléer si le service n'existe pas sur la Commune.

Francis DEMASY : Peut-on aussi ajouter le réseau TARPAN (Tourisme, Accueil, Randonnée, Patrimoine, Agriculture, Nature) ?

Benoît PIEDBOEUF : où en est-on avec les cours d'eau de 3^e catégorie ?

Thérèse MAHY : On est occupé à faire l'évaluation des points noirs dans chaque Commune. On devrait avoir terminé cette évaluation pour fin 2018.

Lucienne DETHIER : Le problème c'est l'envahissement des castors. Nous sommes sollicités toutes les semaines pour ça.

Thérèse MAHY : Ce problème est effectivement soulevé dans beaucoup de Communes, surtout dans le bassin de l'Ourthe. Le castor est un animal protégé. Le problème est la cohabitation. Un nouveau décret va arriver pour changer la législation. Il devrait alléger les procédures.

5. Mise à disposition de personnel et de matériel au profit des entités publiques locales situées sur le territoire provincial

Thérèse MAHY : Les Communes de Hotton, Fauvillers et Rendeux ont déjà fait appel à un agent des Services Techniques. La mise à disposition de ressources humaines a été élargie aux 4 pôles opérationnels. Nous avons également ajouté la mise à disposition de matériel de la Province comme la caméra thermique ou le drone. Une collaboration pourra être envisagée sur base d'une convention à passer entre la Province et les Communes intéressées. De nombreux métiers peuvent être envisagés. Le coût horaire est applicable au 1^e janvier 2017.

Le projet de résolution sera proposé très prochainement au Conseil provincial, après avoir été examiné en Commission.

Isabelle PONCELET : la liste du matériel est-elle arrêtée définitivement ?

Gérard MARCHANDISE : Si le Conseil est d'accord, je ne vois pas d'inconvénient à en ajouter.

Vincent MAGNUS évoque le projet d'achat de drones par les Zones de Police.

Isabelle PONCELET : La demande de sécurisation des manifestations populaires est de plus en plus forte de la part du Fédéral, notamment lors des Carnivals. Des blocs anti voitures-béliers doivent désormais être prévus. La Province ne peut-elle pas mettre à disposition des blocs en béton ?

Vincent MAGNUS fait observer que l'investissement en la matière n'est pas énorme. Par contre, cela reviendrait beaucoup plus cher en manutention et en transport. Il serait donc plus sage que chaque Commune dispose de son propre équipement, d'autant plus qu'il faudra utiliser ces blocs de plus en plus souvent.

Benoît PIEDBOEUF : pour revenir aux ressources humaines, combien de personnes sont concernées ?

Patrick ADAM : Nous sommes en train de réaliser une base de données avec les agents qui pourront être mis à disposition. Nous verrons à l'usage s'il est utile de la compléter.

Bernard MOINET : précise que les délais de mise à disposition sont limités à 3 mois (500 heures) par an.

Gérard MARCHANDISE précise que nous envisagerons au cas par cas une analyse des besoins et des moyens/ressources disponibles pour y répondre.

6. Décret impétrants et proposition de mutualisation des surveillants de travaux au profit des Communes

Thérèse MAHY : Ce décret est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 et fait suite à la catastrophe de Ghislenghien. Le but est d'éviter une nouvelle catastrophe ainsi que des chantiers à répétition grâce à la coordination des gestionnaires de voiries et des opérateurs de réseau via un canal unique. La Province propose donc une mutualisation des surveillants de travaux au profit des Communes par une délégation aux Services Techniques. Les Communes pourront ainsi respecter leurs obligations. L'ASBL Powalco est une nouvelle Plateforme Wallonne de Coordination des chantiers mise en place par le Gouvernement wallon à laquelle il est obligatoire de s'inscrire. Le coût est de 450€ pour les Communes et de 450€ x 44 pour la Province. C'est un dossier à suivre. On ne sait pas en dire plus pour le moment.

Gérard MARCHANDISE : des amendes sont prévues. Il faut décider du système de rémunération. Soit à l'heure, au coût moyen par kilomètre ou un ETP qui travaille sur plusieurs Communes. Tous les arrêtés d'exécution ne sont pas encore publiés.

Michel JACQUET : C'est intéressant pour les Communes qui disposent encore de leur réseau d'eau.

Benoît PIEDBOEUF fait remarquer, en marge de la discussion, qu'on s'oriente de plus en plus vers le concept de « communauté de communes ».

7. Point sur la mobilité (promotion de la boucle)

Patrick ADAM : Le groupe de travail « mobilité » est composé d'une Commission sur les infrastructures et d'une Commission sur la mobilité douce. Le but est d'avoir une position luxembourgeoise unique, qui intègre nos spécificités.

La Maison de la Mobilité a proposé 10 points importants à défendre lors du roadshow de la SNCB le 30 mars prochain :

1. Demande d'augmentation de l'amplitude horaire des dessertes et d'utilisation des trains à vide.
2. Tarification transfrontalière
3. Mise à l'étude d'un projet de double boucle
4. Maintien indispensable du statut international pour les lignes 161 et 162 ainsi que les lignes 165 et 42 et homologation du matériel
5. Nécessité pour les citoyens luxembourgeois de disposer au sein de la SNCB d'interlocuteurs « ressource » privilégiés.
6. Participation de représentants luxembourgeois aux différents groupes de travail dans le cadre des travaux d'analyses du Plan de Transport et des questions ferroviaires
7. La problématique du transport scolaire
8. Création et mise en place d'une gare multimodale à Stockem
9. Connection du TCA Athus à Mont-Saint-Martin
10. Crainte de perte d'emplois et suppression de la nouvelle cabine de Libramont

Après avoir commenté ces dix priorités, Patrick ADAM sollicite l'avis de l'Assemblée, qui valide formellement les revendications et/ou propositions listées.

Benoît PIEDBOEUF : La boucle du sud-Luxembourg est reprise dans le projet de la SNCB mais sous conditions ; il faut que cela fonctionne. Les Communes concernées vont devoir faire la promotion de cette boucle auprès des usagers. Si ça ne marche pas, le projet-pilote sera abandonné. Il faut le savoir.

Vincent MAGNUS : regrette qu'on ne donne pas plus de chance d'exister à cette expérience pilote.

8. Rappel des services offerts aux Communes

Patrick ADAM explique le contenu de la brochure (distribuée en séance), qui reprend les services proposés par les différents pôles opérationnels de la Province, en particulier les actions qui s'inscrivent dans une philosophie supracommunale.

9. Echéancier des rencontres de la CLE

Ce point a été développé en début de réunion. Voir supra.
La prochaine réunion plénière est fixée au lundi 15 mai 2017 à 11 heures.

Benoît PIEDBOEUF : plusieurs engagements ont été pris lors de la présente réunion, principalement dans le chef du Collège provincial. Il nous faut avancer. La prochaine réunion sera l'occasion de mesurer ce qui a été réalisé. Il est important de se fixer des objectifs et des échéances.

10. Divers

Benoît PIEDBOEUF : dans le cadre du partenariat de la Province avec le Département du Zou et des partenariats conclus individuellement par des Communes luxembourgeoises avec des municipalités du Département, il pourrait être intéressant d'envoyer un conteneur maritime, comme cela a déjà été fait par le passé. La Province pourrait jouer un rôle de coordination et les Communes partenaires désireuses de participer à l'opération apporteraient leur contribution.

Monsieur le Gouverneur demande si un temps de parole pourrait lui être réservé, lors des prochaines réunions, afin de faire à l'Assemblée des communications relevant de ses compétences.

Bernard MOINET donne des informations au sujet de la politique en faveur des personnes à mobilité réduite et fait distribuer, en marge de ses déclarations, des rehausseurs de tables (« table up ») permettant d'adapter la hauteur des tables aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

Francis DEMASY demande où on en est avec la création formelle d'un SIPP commun.

Patrick ADAM répond que, vu le retard apporté par les Services fédéraux compétents, la Province est obligée, dans l'état actuel des choses, de s'en tenir à la mise à disposition de compétences.

Benoît PIEDBOEUF rappelle qu'il ne faut pas hésiter à faire des propositions susceptibles de nourrir la supracommunalité que nous avons vocation à construire ici. Par ailleurs, il faut souligner que toutes les actions envisagées ne doivent pas forcément concerner l'ensemble des 44 Communes. Il faut adapter les actions aux besoins réels, susceptibles par nature de changer en fonction des lieux.

Bernard MOINET fait le point sur les demandes introduites dans le cadre du Fonds d'impulsion communal ; à ce jour, pas loin de la moitié des Communes du territoire ont introduit un dossier. Monsieur MOINET précise également que les centrales de marché sont en constante évolution, avec le souci de répondre, là encore, aux besoins réels des Communes et des CPAS. Une centrale ayant pour objet la détection de l'amiante (inventaire) sera prochainement proposée aux entités locales.

La séance est levée à 12h38.